



## L'AREQ-CSQ élargit l'admissibilité à son régime d'assurance collective ASSUREQ dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Bonne nouvelle! À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, deux nouvelles catégories de personnes retraitées seront admissibles à ASSUREQ, le régime d'assurance collective offert aux membres de l'AREQ-CSQ.

### Membres CSQ qui ne détiennent pas de régime d'assurance collective en tant que personne employée lors de la prise de leur retraite

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les membres CSQ qui, au moment de leur prise de retraite, ne détiennent pas de régime d'assurance collective en tant qu'employés seront désormais admissibles à ASSUREQ et ce, sans restriction (selon les modalités prévues au contrat).

Conditions d'admissibilité :

- Devenir membre de l'AREQ-CSQ
- Faire parvenir sa demande d'adhésion dans les 90 jours qui suivent la date de retraite

### Personnes retraitées ayant été un jour membres d'un syndicat affilié à la CSQ n'ayant pas adhéré à ASSUREQ dans les délais prévus au contrat

Le but de cette initiative est d'offrir les assurances aux personnes qui, pour une raison ou une autre, n'y ont pas adhéré au moment de leur retraite.

Les options offertes aux personnes adhérant hors délai sont différentes de celles offertes aux membres adhérant dans les délais prévus au contrat. Ces options sont les suivantes :

- **Régime d'assurance maladie**

- Régime Santé seulement
- Participation minimale de 24 mois

- **Régime d'assurance vie**

- Choix 1 seulement (20 000 \$, 15 000 \$ ou 10 000 \$, selon l'âge du décès) - Âge maximal pour adhérer : 70 ans (s'applique uniquement à l'assurance vie)
- Remboursement des primes sans versement de la prestation si le décès survient dans les 6 mois suivant l'adhésion

Conditions d'admissibilité :

- Avoir été un jour membre d'un syndicat affilié à la CSQ
- Devenir membre de l'AREQ

Pour plus d'information ou pour obtenir une trousse d'adhésion à l'AREQ et à ASSUREQ, veuillez communiquer avec l'AREQ en appelant au 418 525-0611 ou au 1 800 663-2408 ou par courriel à [info@areq.lacsq.org](mailto:info@areq.lacsq.org)

Visitez la section [ASSUREQ](#) du site Web de l'AREQ pour plus de détails concernant le régime d'assurance collective ASSUREQ.

Johanne Freire, conseillère à la sécurité sociale

Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ)

Tél. : 418 525-0611 ou 1 800 663-2408, poste 3086